

Destinataires :  
Mesdames, mesdemoiselles et messieurs les  
étudiants du **département du Master de  
Mathématiques**

**Le 6 octobre 2025**

Objet : Elections au Conseil du département **du Master de Mathématiques**

Réf. : Statuts du département **du Master de Mathématiques**

Le mandat des membres des personnels du conseil du département **du Master de Mathématiques** arrivant à expiration, il convient d'organiser des nouvelles élections.

Le conseil du département de Mathématiques comporte **12 membres** élus dont les sièges se répartissent ainsi qu'il suit :

- Collège A (professeurs et assimilés, directeurs de recherche et assimilés) : 4 sièges
- Collège B (autres enseignants, autres chercheurs) : 4 sièges
- Collège U (usagers) : 2 sièges
- Collège T (personnels IATOS et ITA) : 2 sièges

Pour ce qui concerne **le collège des étudiants** dont le mandat est de 2 ans, 2 **sièges** sont donc à pourvoir.

Vous trouverez ci-dessous le calendrier ainsi que les modalités d'organisation de ce scrutin.

**I) DATE DU SCRUTIN :**

**Jeudi 6 Novembre 2025  
de 9h30 à 16h**

**II) LIEU DE VOTE :**

**Tour 14-15- 2<sup>ème</sup> étage salle 211**

**III - MODALITES ELECTORALES :**

Sont électeurs et éligibles tous les étudiants régulièrement inscrits dans le département concerné par les élections.

**Les listes électorales pourront être consultées au secrétariat du département du Master de Mathématiques à partir du Lundi 6 octobre 2025.**

Les étudiants sont donc expressément invités à vérifier qu'ils figurent sur la liste correspondant à leur collège. Les demandes de rectification ou d'inscription sur ces listes seront adressées par écrit à LÉVY Thierry, Directeur du département du Master de Mathématiques, à l'attention de :

**Mme MURCIA Sandra,  
Responsable administrative du département du Master de mathématiques,  
Tour 14-15 bureau 209  
sandra.murcia@sorbonne-universite.fr**

**Les listes électorales seront arrêtées par le directeur du département.**

Toute personne remplissant les conditions pour être électeur qui constaterait que son nom ne figure pas sur la liste électorale dont elle relève peut demander qu'il soit procédé à son inscription, y compris le jour du scrutin.

#### **IV –MODALITES DE DEPOT DES CANDIDATURES :**

Le dépôt de candidature est obligatoire.

Pour chaque représentant(e)(e) des usagers dans les conseils des universités, un suppléant est élu dans les mêmes conditions que le titulaire. Pour chaque liste, il sera procédé dans la limite du nombre de sièges obtenus par celle-ci, à l'élection des titulaires et à l'élection d'un nombre égal de suppléants, dans l'ordre de présentation de la liste.

La liste comprend au maximum un nombre de candidats égal au double du nombre des sièges de membres titulaires à pourvoir.

Les listes peuvent être incomplètes dès lors qu'elles comportent un nombre de candidats au moins égal à la moitié du nombre des sièges de membres titulaires et suppléants à pourvoir.

Exemple : 2 sièges à pourvoir. Pour être complète la liste devra comporter au maximum 4 noms (2 titulaires + 2 suppléants) et au minimum 2 noms (la moitié du nombre de sièges de titulaires et suppléants à pourvoir).

La date limite de réception des listes de candidats est fixée **au Jeudi 23 Octobre 2025 à 16 heures**.

Les listes de candidats peuvent être adressées, **par lettre recommandée avec accusé de réception** ou **déposées directement** à l'adresse suivante :

**Direction du Département du Master de Mathématiques  
A l'attention de Mme MURCIA Sandra  
Tour 14-15 bureau 209  
4 Place Jussieu  
BC 202  
75252 Paris Cedex 05**

Les listes doivent être accompagnées de l'original de la déclaration de candidature signée par chaque candidat (cf. formulaire joint). Les candidats devront également fournir **une photocopie de leur carte d'étudiant ou à défaut leur certificat de scolarité**.

Les listes peuvent être incomplètes. Les candidats sont rangés par ordre préférentiel. Tout candidat doit être inscrit sur la liste électorale dont il relève.

Les listes de candidats désirant bénéficier de l'envoi par mail aux électeurs des professions de foi par l'Université devront envoyer leur profession de foi par courrier électronique (format PDF) à la direction du département du Master de Mathématiques (mail : [sandra.murcia@sorbonne-universite.fr](mailto:sandra.murcia@sorbonne-universite.fr) ) et en déposer un exemplaire papier au même endroit au plus tard **le jeudi 23 octobre 2025 à 16 heures**. Chaque profession de foi sera accompagnée des actes de candidatures. Chaque liste de candidats a droit à un recto format A4.

#### **V – MODE DE SCRUTIN :**

Le mode d'élection est le scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste, **sans panachage**.

Les électeurs qui ne peuvent voter personnellement ont la possibilité de voter par procuration écrite et nominative (utiliser le formulaire ci-joint).

Le mandataire (l'étudiant qui reçoit la procuration) doit être **inscrit sur la même liste électorale que le mandant** (l'étudiant qui donne procuration) et devra présenter pour voter la procuration signée du mandant ainsi que la carte d'étudiant de celui-ci ou sa photocopie.

**Nul ne peut être porteur de plus de deux procurations.**

**Le vote par correspondance n'est pas autorisé.**

Au moment du vote, les électeurs qui devront **présenter leur carte d'étudiant ou à défaut un certificat de scolarité** pour être admis à voter, déposeront dans l'urne un des bulletins de vote mis à leur disposition. Les bulletins et enveloppes ne devront comporter aucune indication manuscrite, sous peine de nullité.

Je vous invite à participer nombreux à ce scrutin et vous prie de croire, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le directeur du département,

Thierry LEVY

